

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT**  
**SAINTE - AGNÈS ET ENVIRONS**  
**COMPTE - RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU LUNDI 16 JANVIER 2023 à BEAUFORT**

**PRÉSENTS :** MM. et Mmes, BLANC Éric, CANQUE Richard, DUPUY Thierry, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine, FROISSARD Arnaud, GOYOT Robert, JACQUARD Roland, LONGIN Guillaume, MARMONT Sandrine, MONDIÈRE Stéphane, MULLOT Guy, NICOLAS Christian et M. TAMISIER Pierre.

**ABSENTS et EXCUSÉS :** MM. et Mmes, CAUZO Louis, CORNU Romain, DEMAREST Sophie (procuration donnée à Mme FOURNIER), MARTINOD Fabrice, MICHEL Laurent, MOREAU Philippe, MOREY Jacques, RIBEIRO José, VAN DER PLOEG Julien et Mme VAUCHER Béatrice.

**SECRÉTAIRE** Mme FOURNIER Catherine

Date de la convocation : 05 JANVIER 2023

**SECTION EAU POTABLE**

1) **Présence de Chlorure de vinyle de monomère sur le hameau de Beauvernois à SAVIGNY EN REVERMONT**

Monsieur le Président RAPPELLE la présence de chlorure de vinyle monomère sur 2 secteurs identifiés sur la commune de SAVIGNY EN REVERMONT. Cette information avait été donnée lors du dernier comité syndical du 15 décembre 2022.

Le chlorure de vinyle monomère est un composé cancérigène issu des canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980. Ce classement a été établi sur la base d'études menées en milieu professionnel avec des expositions par voie respiratoire à de fortes doses de CVM

La pollution dans l'eau est due à la migration de molécules de la canalisation dans l'eau. Elle est favorisée par un long temps de séjour de l'eau dans les conduites qui est dû à un faible tirage d'eau. Une température trop haute de l'eau amplifie ce phénomène.

En France, on recense entre 50 000 et 340 000 kms de conduites de ce type.

D'après le site du ministère de la santé, en France environ 10 cas d'angiome par an pourraient être liés au CVM, et le carcinome hépatique (forme observée chez 7600 cas estimés/an en France) est souvent lié à d'autres facteurs comme l'alcoolisme ou les virus hépatiques.

Toujours sur le même site, il est indiqué que l'exposition aux CVM par la consommation d'eau est faible et qu'aucun lien certain n'a été établi à ce jour entre les cas d'hépatocarcinome et d'angiosarcome et la consommation de l'eau du robinet.

En 2018, l'Agence Régionale de Santé de la Saône et Loire a missionné le SMEA de recenser les canalisations pouvant être concernées par ce matériau et pour lesquelles le temps de séjour est important.

Dans le cadre du contrôle sanitaire de la qualité des eaux réalisés par l'ARS, des mesures de CVM ont été réalisées antérieurement, entre 2008 à 2021, dans l'eau desservie dans le bourg de Savigny dont certaines à l'école même.

Sur ces 14 analyses de CVM réalisées entre 2008 et 2021, aucune n'a mis en évidence cette molécule au-delà du seuil de détection du laboratoire.

Sur le secteur du bourg, les résultats des analyses sont conformes aux exigences de qualité.

Sur la commune de Savigny, il avait été identifié 2 secteurs pour lequel le risque était le plus fort. Il s'agit du secteur des Chavannes et Beauvernois

Le 30 mai 2022, l'ARS a lancé une campagne de surveillance du CVM, sur ces deux hameaux. En tout, 5 prélèvements ont été réalisés. La première analyse de mai est revenue non conforme sur le secteur de Beauvernois. Des purges régulières sur ce secteur ont été faites, afin de limiter le temps de séjour. Durant l'été, compte tenu de la chaleur, deux analyses sont revenues non conformes sur le secteur de Beauvernois.

Compte tenu des conditions estivales, les purges ont dû être interrompues pour limiter les pertes d'eau pouvant mettre en péril la ressource

Afin de limiter cette contamination, des purges régulières sont reprises dès le 20 septembre 2022. Parallèlement à ces purges, des travaux sur les circuits de bouclage avec la mise en place de vanne cavalière ont été réalisés le 27 octobre 2022 pour limiter le temps de séjour de l'eau dans les canalisations.

Cette première tranche de travaux a permis de diminuer la charge sans pour autant retrouver la qualité de l'eau espérée. (Baisse des températures de l'eau et réalisation de purges) mais l'analyse sur le secteur de Beauvernois est encore à 0.75 pour une norme de 0.5 µg/L

La moyenne des 5 résultats a été établie et c'est cette moyenne qui a permis de conclure à une situation non conforme, du fait d'une teneur en CVM dans l'eau supérieure à 0,5 µg/L (microgramme/litre) qui est la concentration à ne pas dépasser dans l'eau d'alimentation d'un point de vue réglementaire.

Au regard de cette moyenne supérieure aux normes en vigueur pour le secteur de Beauvernois, l'Agence Régionale la Santé a notifié le SMEA par courrier du 2 décembre cette situation non conforme indiquant la nécessité de mettre en place des mesures effectives dans un délai d'un an.

Le guide méthodologique de gestion des CVM indique par ailleurs qu'au-delà du délai précité, si la qualité de l'eau n'est pas recouvrée, des restrictions de consommation doivent être prononcées et portées à la connaissance de la population. Ce guide indique que par principe de précaution ce délai peut-être raccourci. Le SMEA a informé la population concernée le 27 décembre 2022

A noter que le secteur des Chavannes n'est donc pas concerné. La moyenne des 4 analyses est inférieure à la norme.

Le SMEA s'engage à faire une étude pour connaître exactement la nature des travaux à réaliser sur ce secteur qui consiste principalement au changement des conduites. La mise en place de réservoirs n'est pas envisageable, car compte tenu d'un temps de séjour augmenté, elle entrainerait un problème de potabilité.

Un deuxième secteur a été identifié sur la commune de Rotalier, sur le secteur de la Combe. Une analyse est en cours. Mais le temps de séjour étant inférieur à Savigny en Revermont, le risque est faible. Les résultats seront transmis à la commune dès réception. Des analyses supplémentaires seront réalisées courant juillet et août, en période où le risque est plus élevé.

La réalisation d'un schéma directeur d'eau potable dans l'année à venir permettra de bien référencer les conduites PVC et de modéliser les risques au regard des paramètres aggravant (temps de séjour, diamètre des conduites...)

---

Monsieur le Président RAPPELLE que le CVM étant volatil, les consignes de l'Agence Régionale la Santé sont de porter l'eau à ébullition ce qui permettra pour certains usages (cuisson d'aliments, préparation de boissons chaudes...) d'éliminer le CVM. De même pour la consommation d'eau froide, un stockage pendant 8 heures, à l'air libre et à température ambiante, dans une carafe, permet de limiter la présence de CVM. Il est aussi possible de faire bouillir l'eau et la faire refroidir avant consommation. Enfin, en cas d'absence prolongée du logement, il convient de laisser couler l'eau de votre robinet avant consommation.